

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	SNCF C6 (OUIBUS)
Raison sociale de l'entreprise	SNCF C6
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	Val-de-Marne (94)

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées	

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

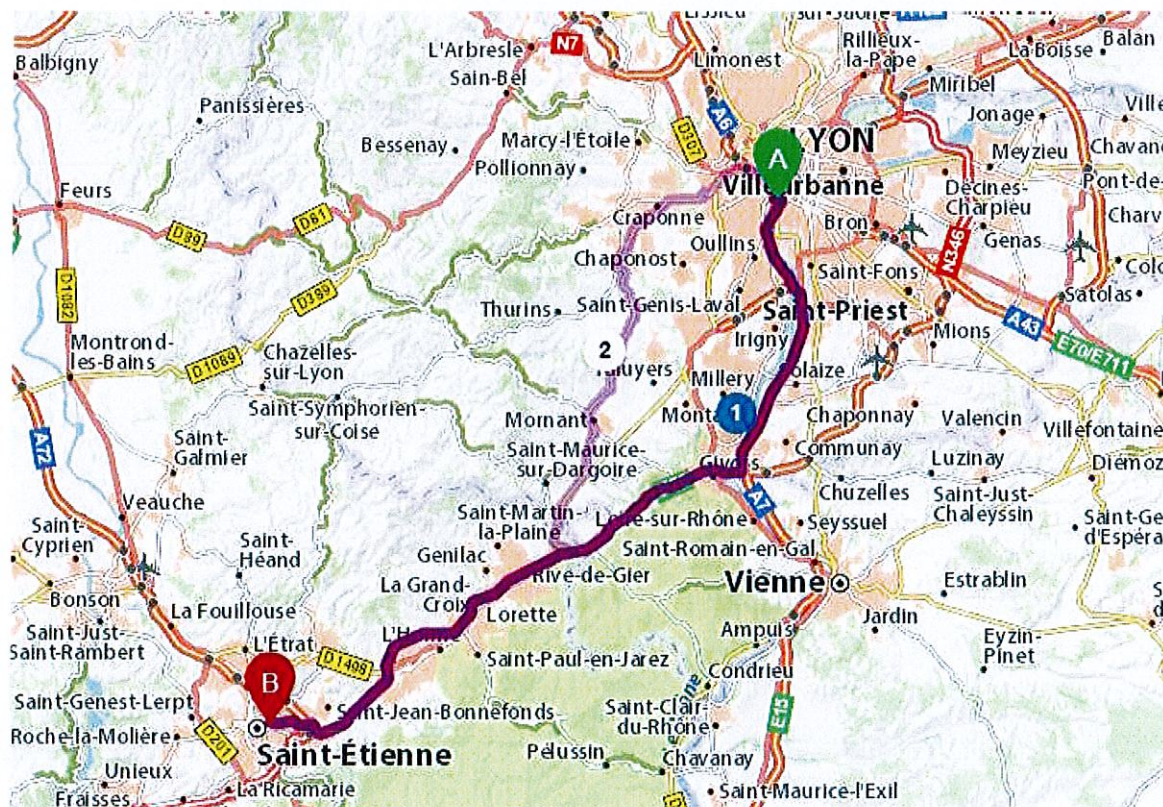
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	GARE ROUTIERE PERRACHE RDC Centre d'Echange 69002 Lyon 45.749711,4.826788
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	SAINTE - ETIENNE 24 rue Constant Milleret 42000 Saint-Etienne 45.442693,4.401889
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Gare routière Perrache et Saint-Etienne
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	Entre 55minutes et 1h25 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Gare routière Perrache et Saint-Etienne

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Gare routière Perrache <> Saint-Etienne



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

Gare routière Perrache <> Saint-Etienne

- Gare routière Perrache > Saint-Etienne

	Quotidien
Gare routière Perrache Départ <i>RDC Centre d'Echange 69002 Lyon</i>	22:10
Saint-Etienne Arrivée <i>24 rue Constant Milleret 42000 Saint-Etienne</i>	23:05
OFFRE PAR TRAJET 1 car 57 places	

- Saint-Etienne > Gare routière Perrache

	Quotidien
Saint-Etienne Départ <i>24 rue Constant Milleret 42000 Saint-Etienne</i>	07:00
Gare routière Perrache Arrivée <i>RDC Centre d'Echange 69002 Lyon</i>	08:25
OFFRE PAR TRAJET 1 car 57 places	